

IRIS

LA SOLUTION GLOBALE POUR VOTRE ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public contribue à la qualité du cadre de vie, à la sécurité des piétons et automobilistes, et met en valeur le patrimoine architectural des sites et des monuments de votre commune.

IRIS, c'est la simplicité d'un contrat « tout compris », qui inclut la mise en conformité et la gestion au quotidien de votre réseau EP dans le respect de l'environnement (entretien, dépannages, aménagements...).

UNE PRESTATION COMPLÈTE DE GESTION

À SAVOIR

INCLUS DANS LE FORFAIT IRIS

- Performance et sécurité ;
- Entretien et maintenance ;
- Urgence et dépannage ;

SUR DEVIS

- Études et travaux
- Autres services EP (plans et mises en lumière, illuminations festives...).

La réglementation du 13 avril 2015 interdisant la mise sur le marché des lampes à vapeur de mercure oblige au remplacement des luminaires qui en sont équipés.



LES + DE NOTRE OFFRE

- Une offre globale, clé en main, pour plus de tranquillité.
- Une facturation au forfait par point lumineux sur 4 ans pour contrôler et optimiser son budget.
- L'intégration à votre contrat IRIS des installations neuves, dont la maîtrise d'œuvre, est assurée par SÉOLIS, sans surcoût.
- **Dépannage 24h/24, 7j/7.**
- Réalisation d'un diagnostic gratuit de vos installations d'éclairage public.
- Veille technologique et réglementaire, et information.
- Mise à disposition gratuite de Lum'IRIS, logiciel de cartographie de gestion de votre parc en temps réel (localisation des ouvrages et visualisation des interventions) **compatible avec le SIGil.**

IRIS

LA SOLUTION GLOBALE POUR VOTRE ÉCLAIRAGE PUBLIC

PERFORMANCE ET SÉCURITÉ

SÉOLIS vous soumet un projet permettant de garantir la sécurité des biens et des personnes : une solution de mise en conformité et/ou d'évolution de votre parc alliant performance et économies d'énergie.

Les travaux sont ensuite réalisés dans les 6 mois qui suivent votre souscription au contrat IRIS, avec a minima :

- Mise en place et remplacement des boîtiers de protection sur les ensembles lumineux ;
- Remplacement à l'identique des luminaires jugés irrépares ;
- Mise en conformité des installations ayant une protection électrique insuffisante.

À SAVOIR

Vous devez vous assurer de la sûreté et de la sécurité de votre parc, préalable indispensable à l'intervention des professionnels habilités sur vos installations.

ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Afin de pérenniser vos équipements, le contrat prévoit la réalisation :

- D'un entretien « initial », en début de contrat ;
- De plusieurs entretiens « périodiques », en cours de contrat.

URGENCE ET DÉPANNAGE

SÉOLIS adapte ses interventions en fonction de chaque situation avec ses 3 formules de dépannage :

- **NORMAL**, dans les 5 jours ouvrables.
- **PRIORITAIRE**, dans les 3 jours ouvrables.
- **URGENT**, dans les 12 heures.

ÉTUDES ET TRAVAUX

Avec ces prestations, SÉOLIS et ses experts EP vous accompagnent dans la maîtrise d'œuvre et la réalisation de vos mises en lumière :

- Étude préalable du parc existant et de vos besoins et attentes en matière d'éclairage public.
- Préconisations en termes d'équipements et implantations.
- Étude d'extension ou de création de réseaux.
- Exécution et suivi de travaux.

AUTRES SERVICES EP

Des services à la carte, pour vous accompagner dans d'autres projets de mise en lumière :

- Location d'illumination festives (Fêt'IRIS).
- Réalisation de plans lumière.
- Mise en lumière de votre patrimoine ou d'installations sportives d'extérieur.

Pour toute information, vous pouvez contacter :

Conseiller collectivités zone Nord : **Yannick Rousselot**
yrousselot@seolis.net, 05 49 81 70 34 ou 06 69 51 38 02

Conseiller collectivités zone Sud : **Gérard Fallourd**
gfallourd@seolis.net, 05 49 77 42 03 ou 06 84 83 40 80

Ou notre Numéro Vert :

0 800 879 111

Service & appel gratuits



www.seolis.net

 **Seolis**
SIEDS | Energies • Services
Votre énergie est ici



336 avenue de Paris - CS 98536 - 79025 Niort Cedex
SAEML à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 72 116 000 €. RCS Niort 492 041 066.